

des citoyens, on arrive à faire croire aux citoyens qu'il vaut mieux autre chose. Je pense que c'est une stratégie générale qui est toujours appliquée, comme elle le fut pour La Poste, maintenant pour les Perceptions, parfois pour les écoles en milieu rural, etc. Ce sont des domaines essentiels à la vie des territoires. Je n'ai pas dit que les MDD ne servaient pas à grand-chose. Elles servent, certainement, mais elles contribuent d'une certaine façon à vider les communes de leur contenu. C'est vrai que dans un certain nombre de territoires où la taille des communes est petite et ne leur permet pas d'assurer ce service, cela peut se comprendre, mais le risque est que la proximité s'éloigne rapidement du terrain. Or je sais que vous êtes tous, chers collègues, attachés à cette proximité. Attention aussi aux techniques modernes de communication qui peuvent être un bon prétexte et être complètement dévoyées.

M. Le Président.- Nous pourrions débattre longtemps sur ce sujet. Dans la présidence que j'assume au niveau de l'intercommunalité Alpes d'Azur, je vois bien que les services de l'Etat s'en vont, qu'il n'y a pas de MDD, et que rien ne les remplace. Solliciter une MDD est ainsi souvent nécessaire pour que le service perdure. A défaut, le service ne perdurera pas, et les territoires vont se vider. C'est un risque qui touche tous les domaines, sachant que le département des Alpes-Maritimes comprend 70 % de ses territoires en zones rurales et de montagne. Si le Département qui porte cette responsabilité ne remplace pas l'Etat défaillant, la désertification va s'accélérer. C'est un transfert de plus, nous en avons tous conscience, mais l'Etat raisonne depuis Paris, et c'est tout le problème.

Je vous propose de passer au vote. Ne prennent pas part au vote : Mme BORCHIO-FONTIMP, Mme DESCHAIRES, Mme DUHALDE-GUIGNARD, Mme FERRAND, Mme GOURDON, Mme KHALDI-BOUOUGHROUM, Mme OLIVIER, Mme PAGANIN, Mme SATTONNET, Mme SALUCKI, Mme SIEGEL, Mme TOMASINI, Mme MIGLIORE, Mme GILLETTA, Mme DUMONT, ainsi que M. BARTOLETTI, M. BECK, M. CIOTTI, M. COLOMAS, M. KONOPNICKI, M. LISNARD, M. ROSSI, M. SCIBETTA, M. TUJAGUE, M. VIAUD, M. VINCIGUERRA, M. LOMBARDO, M. GINESY, M. BAUDIN.

Le rapport n°15, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité. Mmes BORCHIO-FONTIMP, DESCHAIRES, DUHALDE-GUIGNARD, FERRAND, GILLETTA, GOURDON, KHALDI-BOUOUGHROUM, MIGLIORE, OLIVIER, PAGANIN, SATTONNET, SALUCKI, SIEGEL, TOMASINI et MM. BARTOLETTI, BAUDIN, BECK, CIOTTI, COLOMAS, GINESY, KONOPNICKI, LISNARD, LOMBARDO, ROSSI, SCIBETTA, TUJAGUE, VIAUD, VINCIGUERRA se déportent.

16. BP 2020 – TOURISME ET ACTIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI

M. LISNARD.- Il s'agit du rapport concernant les aides à l'emploi et l'action touristique. Ce rapport, avec les ventilations budgétaires qui vous sont présentées, témoigne de la volonté du département des Alpes-Maritimes, au-delà même de sa vocation de collectivité de solidarité, de stimuler l'activité, d'être un catalyseur, de créer des externalités positives favorables à la création de richesse et d'emploi. La meilleure politique sociale est celle qui est précédée d'une action qui permet aux chefs d'entreprise de recruter et de créer de la richesse.

Vous avez eu le détail, je ne vais pas être exhaustif. En matière de tourisme, le rôle du Département est fondamental puisqu'il est le premier financeur du CRT Côte d'Azur France, qui a engagé plusieurs actions, dont le développement de la marque territoriale Côte d'Azur France, la mise en place des clusters sport et tourisme, et culture et tourisme, avec aussi tout ce qui est du domaine du tourisme d'affaires. Nous avons aussi engagé de façon innovante des séjours touristiques liés à l'activité sportive. Nous avons lancé cela il y a trois ans, c'était inédit en France, et depuis le Premier Ministre a voulu faire un cluster sport et tourisme à l'échelle nationale. Cette action a permis d'enregistrer une augmentation de 30 % d'augmentation en trois ans pour le nombre de séjours liés à l'activité sportive. Comme c'est rattaché au partage des paysages et activités en plein air des Alpes-Maritimes, nous sommes vraiment sur une approche de valorisation du caractère naturel de notre département.

Vous retrouvez tous ces éléments dans le rapport : le développement événementiel ; le déploiement de la marque ; l'ingénierie et l'animation avec les clusters que j'ai évoqués ; la mise en œuvre des aides à l'investissement pour les structures touristiques en zone rurale et pour les jardins ; le déploiement des marques et des labels « Qualité Tourisme », « Tourisme et Handicap », « Accueil vélo », « Charte équestre », « Charte accueil sportif et handisport », « Villes et Villages Fleuris » ; la transformation numérique des bases de données tourisme pour créer une vraie data en matière touristique dans les Alpes-Maritimes ; l'évolution vers la digitalisation des dépliants de promotion touristique du département ; les trois thématiques retenues comme cibles pour le grand public, les collectivités, les clientèles touristiques, les professionnels, les start-up et la presse, c'est-à-dire « Nature active, événementiel sportif et de plein air », « Tourisme culturel, patrimonial et de mémoire », et « Ecotourisme ».

En matière d'emploi, le rapport présente le lancement des concours et appels à projets pour valoriser notre territoire comme une terre d'innovation et de développement, la reconduction du partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat, et l'association du Département aux acteurs économiques qui animent l'écosystème numérique du territoire afin de sensibiliser les populations à ces outils pour réduire la fracture numérique et faire du numérique et de l'intelligence artificielle des outils d'épanouissement et de bien commun, et non des outils d'asservissement et d'abrutissement collectif.

M. Le Président.- Merci pour la présentation de ce rapport et pour l'action que vous menez sur le terrain. Nous sommes là sur un rapport qui participe à l'attractivité du territoire. Merci de ce que vous faites avec toute la modernité et la jeunesse que vous apportez à cette dynamique touristique et aux actions en faveur de l'emploi dans le département des Alpes-Maritimes.

Le rapport n°16, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

17. BP 2020 – PROGRAMME AGRICULTURE ET MONDE RURAL

M. LOMBARDO.- Mme GOURDON craignait que ce sujet soit passé sous silence ou en tous cas pas suffisamment abordé. Je vais essayer d'être synthétique, mais il convient comme elle l'a fait de souligner l'action volontariste du Département en direction de l'agriculture locale responsable. Tout est mis en œuvre pour raccourcir les circuits de

distribution. Comme nous le savons, l'allongement des filières agroalimentaires a créé une crise de confiance des consommateurs, et toutes les actions du Département qui vont dans le sens d'une mise à disposition de produits locaux constituent un acte politique qui répond à la demande du consommateur. Cela touche bien-sûr nos modes de vie et met en difficulté le modèle actuel du tout dominant où la concurrence avait fini par asphyxier les petits producteurs. Il est donc bon que nous nous saisissions de ce sujet.

Il y a donc tout un programme d'aménagement et de développement du territoire qui met en place des dispositifs d'aide, avec un budget global de pratiquement 2,9 M€ : 1,57 M€ en fonctionnement, et 1,32 M€ en dépenses d'investissement. Ce rapport propose ainsi un soutien aux investissements et aux activités du monde rural, avec des aides à l'investissement et à la modernisation des exploitations au travers du dispositif AIME. A cela s'ajoutent les aides aux jeunes agriculteurs, puisque le Département poursuivra son soutien à l'installation des jeunes exploitants en agriculture biologique, ainsi que les aides aux structures agricoles au profit des structures d'animation (organisation de manifestations, foires, etc.). Citons aussi le soutien à la filière élevage avec des actions vétérinaires qui viennent apporter des aides en matière de santé animale au profit des éleveurs.

En matière de sécurité alimentaire, il est proposé de renouveler le dispositif permettant l'indemnisation du temps passé par les vétérinaires lors de ces manifestations. Pour le plan apicole départemental, il s'agit de relancer les actions menées pour la protection des abeilles et autres pollinisateurs. C'est en sujet majeur, avec notamment la lutte contre le frelon asiatique. Enfin, pour le plan « 06 à Table ! », 400 tonnes de produits ont été mis à disposition de la restauration collective, ce qui montre tout le succès de ce dispositif initié avec 8 collèges. D'autres adhésions ont intégré progressivement le dispositif, comme le restaurant inter-administratif, des lycées, quelques hôpitaux, des EHPAD et des organismes privés et publics tels que l'INRA, l'INRIA, etc. Il y a là une demande forte et des réponses à apporter. Tout ceci se met en place grâce à l'aide départementale.

En ce qui concerne la lutte contre la bactérie *Xylella Fastidiosa*, cela vise à protéger la filière horticole et oléicole. Par ailleurs, le Département sera présent au Salon de l'agriculture en 2020, ce qui contribue chaque année à valoriser les productions locales. Nous apporterons donc un soutien financier pour la réalisation d'un espace pour les Alpes-Maritimes sur le Salon. Enfin, nous avons l'intégration du GREEN Deal dans la politique agricole départementale, avec notamment la création des Assises de l'alimentation autour d'une manifestation récurrente qui aura lieu chaque année à destination des professionnels, des scolaires et des particuliers. De même, dans le cadre de l'objectif « Zéro pesticide », un travail est mis en place pour favoriser la diffusion de techniques alternatives.

En matière de hausse de la qualité environnementale des exploitations agricoles, le Département va apporter son soutien administratif en vue de permettre aux agriculteurs d'atteindre la Haute Valeur Environnementale (HVE) pour leurs produits. Une nouvelle politique foncière a également été définie à destination d'activités agricoles. Le Département sera attentif pour acquérir, en fonction des opportunités, des terres afin de les mettre à disposition de producteurs, principalement en maraîchage.

Il s'agit donc d'un rapport global essentiel pour le Département et dans le monde actuel. Je porte ici votre parole, M. le Président, ainsi que celle du groupe majoritaire qui approuve toutes ces initiatives.

M. Le Président.- Je vous remercie pour votre implication en tant que rapporteur, conseiller départemental et acteur de terrain. Comme un certain nombre d'entre nous, il agit au plus près du terrain pour l'agriculture et pour la politique environnementale.

Le rapport n°17, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

18. CRÉATION D'UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF D'INGÉNIERIE TERRITORIALE

Me BECK.- Vous avez, M. le Président, évoqué ce sujet en début de séance, de même que le président de la commission des finances. Il s'agit d'apporter au travers de cet établissement public administratif une assistance technique et juridique aux communes, et notamment aux plus petites communes du département qui en ont besoin plus que jamais. Il est proposé d'adopter les statuts joints au rapport, de désigner 8 conseillers départementaux titulaires et 8 conseillers départementaux suppléants pour représenter le département au Conseil d'administration, d'autoriser le Président à signer, au nom du Département les actes et formalités nécessaires, et de donner délégation à la commission permanente pour traiter et suivre ce dossier, et prendre toute décision afférente.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je vous propose de ne pas procéder aux désignations à bulletin secret.

Cette proposition, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

M. Le Président.- Nous allons donc procéder à main levée. Je vous propose, en qualité de titulaires : M. BECK, Mme SATTONNET, M. KONOPNICKI, M. LOMBARDO, M. ROSSI, Mme SALUCKI, Mme DESCHARENTRES, M. TUJAGUE. En qualité de suppléants, je vous propose : M. BAUDIN, Mme DUMONT, Mme OLIVIER, Mme FERRAND, Mme BENASSAYAG, Mme PAGANIN, Mme TOMASINI et Mme GOURDON.

Ces désignations, mises aux voix, sont approuvées à l'unanimité.

Le rapport n°18, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

19. BP 2020 – POLITIQUE LOGEMENT

M. COLOMAS.- Ce rapport ne change pas d'une année sur l'autre, puisqu'il a pour objet de proposer la poursuite de la politique départementale en faveur du logement qui recouvre divers dossiers concernant : l'opérateur départemental Société d'économie mixte locale (SEML) Habitat 06 ; les aides en faveur de l'amélioration de l'habitat rural et de la protection de l'architecture locale ; les projets de rénovation des quartiers anciens dégradés ; les opérations de rénovation urbaine ; les aides au fonctionnement d'associations œuvrant en faveur du logement, dans le cadre de la politique départementale.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je précise que je ne prends pas part au vote, de même que M. BECK, M. CESARI, M. CIOTTI, M. ROSSINI, M. TUJAGUE, M. GINESY, M. LISNARD.

Le rapport n°19, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité. MM. BECK, CESARI, CIOTTI, GINESY, ROSSINI et TUJAGUE se déportent.

20. BP 2020 – POLITIQUE SÉCURITÉ

M. ASSO.- La politique sécurité est dotée pour l'exercice 2020 d'un budget global de 86,2 M€ dont 82,8 M€ en fonctionnement et 3,4 M€ en investissement. Les interventions portent sur : le règlement des loyers et l'entretien des gendarmeries et commissariats ; la contribution SDIS avec une augmentation pour 2020 de 2,5 M€ par rapport au budget 2019 ; l'amélioration de la sécurité de proximité, avec notamment l'aide à la sécurité des fêtes traditionnelles, et l'aide aux communes au titre du développement de la sécurisation de leur police municipale, et au titre de l'acquisition de dispositifs d'alarme dans les écoles. Ce rapport a été voté à l'unanimité par les commissions de référence.

Le rapport n°20, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

21. BP 2020 – POLITIQUE INFRASTRUCTURES ROUTIERES

Me BECK.- La politique infrastructures routières suppose la mise en œuvre de 59,3 M€ de crédits de paiement, dont 48,8 M€ en investissement et 10,5 M€ en fonctionnement. Les recettes inscrites dans le cadre de cette politique représentent 1,95 M€. Les actions sont déclinées en cinq programmes : Points noirs ; Aménagement du territoire et cadre de vie ; Conservation du patrimoine ; Fonds de concours et subventions ; Equipements et réseaux.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- M. VIAUD n'est pas là, je vais donc le suppléer. Non que je veuille le remplacer, je ne fais pas partie de la légion de ceux qui veulent le remplacer. Je me contente de le soutenir. Le rapport mentionne pour la pénétrante Cannes – Grasse, la poursuite des études et démarrage des travaux de l'échangeur de La Paoute. Le démarrage des travaux est important, cela permettra de mettre fin à un certain nombre de rumeurs, de sous-entendus et de calomnies. Concernant la poursuite des études pour l'ensemble et la finition, il faut en effet continuer. Cela permettra de dire ce que nous avons à dire à ce sujet à ceux qui nous font des misères.

M. Le Président.- Je vous remercie, et je peux vous annoncer que pour l'instant est prévue une pose de la première pierre le 3 mars.

Le rapport n°21, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

22. BP 2020 – POLITIQUE EDUCATION

Mme ARINI.- Le présent rapport se décline en six programmes pour lesquels le budget global s'élève à 74,1 M€, dont 32 M€ en fonctionnement et 42,1 M€ en investissement.

En ce qui concerne les constructions neuves, les réhabilitations, la maintenance et l'entretien, le programme d'investissement s'inscrit dans la continuité du plan Collège avenir. En 2020 nous pourrons livrer le collège du gymnase Simone Veil ainsi que les travaux d'extension et de restructuration du collège Ludovic Bréa. Les réflexions sur l'implantation des collèges en lien avec l'évolution démographique de la plaine du Var sont engagées. Les études se poursuivront pour la reconstruction du collège Les Campelières, dernier collège de type Pailleron.

Au titre d'une programmation pluriannuelle, des travaux de réhabilitation ont déjà débuté sur Les Vallergues, Pierre Bonnard, Albert Camus, Roger Carles, La Bourgade et Beaulieu. Nous poursuivrons les travaux sur Jean Franco, Auguste Blanqui et Saint-Blaise. Pour favoriser l'accessibilité, des ascenseurs seront créés aux Bréguières, à Carnot, et aux Vallergues. Quant au plan Sécurité des collèges, engagé en 2016, il arrive à son terme. Tous les engagements sont tenus. Nous allons expérimenter un badge multifonctions qui sera une véritable carte d'identité numérique des collégiens.

Le plan de rénovation énergétique, prévu sur dix ans représente un investissement de 30 M€, tous les collèges seront concernés. Par ailleurs, les actions du programme « Maintenance et entretien » répondent à plusieurs objectifs : améliorer les conditions de travail, assurer la pérennité des bâtiments, répondre aux besoins fonctionnels, prendre en compte les risques naturels, pour améliorer la maîtrise énergétique.

Pour le programme gymnases, le gymnase du collège Emile Roux baptisé Patrick TAMBAY vient d'être livré. Les études préalables à la réalisation d'un gymnase au collège Gérard Philippe sont engagées. Pour le programme de fonctionnement des collèges, le montant de la dotation initiale de fonctionnement des 73 collèges publics s'élève à 11,2 M€. Le département participera également au fonctionnement des classes relais pour un montant de 30 000 €. Pour l'élimination des déchets, la prise en charge du Département est de 50 %, soit un montant de 200 000 €.

Concernant les aides aux collèges privés sous contrat, elles sont estimées à 4,6 M€. Pour les transports scolaires et périscolaires, 2,3 M€ seront dédiés à ces actions. Nous maintiendrons aussi notre soutien au sport dans le Haut-Pays. Concernant le programme « Vie scolaire », l'évaluation effectuée dans nos établissements ayant donné des résultats très satisfaisants, nous poursuivrons le déploiement des tablettes et des classes mobiles. Chaque enseignant bénéficie aujourd'hui d'une tablette. Des apprentis dédiés à la maintenance informatique sont affectés dans nos établissements. Le multimédia éducatif représente une dépense de 2,3 M€ en investissement, et 890 000 € en fonctionnement.

Les actions éducatives à reconduire sont les suivantes : le plan pour le respect des valeurs républicaines et citoyennes ; les voyages de la mémoire ; le Conseil départemental des

jeunes ; le dispositif « Collège au cinéma » ; le dispositif « Orchestre au collège » ; le portail numérique des savoirs ; l'encouragement à l'excellence par l'attribution de différents prix et récompenses. Les nouvelles actions pour 2020 s'articuleront autour d'un défi orthographique, d'un concours d'éloquence, de chorales, d'actions de sensibilisation aux dangers de la route et au terrorisme, d'un accompagnement à l'orientation des élèves, et d'actions de protection et d'éducation à l'environnement et au développement durable dans le cadre du GREEN Deal.

L'aide aux familles est maintenue pour la cantine à hauteur d'un euro par repas. Une aide en complément à la bourse est également accessible sur critères sociaux. Le montant de ces actions est estimé à 3,1 M€. Les médiateurs scolaires vont quant à eux poursuivre leur mission dans les 92 collèges. Dans le cadre du GREEN Deal et de la mise en application de la loi EGalim, nous avons décidé de mener une lutte contre le gaspillage alimentaire dans nos cantines. Les économies réalisées permettront de respecter la loi EGalim : 50 % d'achats de produits labellisés, dont 20 % de Bio. 23 collèges sont déjà inscrits dans cette démarche.

Il y a une note au rapporteur qui porte sur le concours d'éloquence. Il ne s'agit pas d'un élève qui sera retenu : le jury de sélection récompensera l'éloquence des quatre meilleurs élèves. Les trois premiers auront un prix, avec en plus un prix du jury. Ce concours aura lieu au mois de mars. Pour le prix, il s'agira d'un iPad et, à la demande de M. ASSO, d'un livre d'histoire.

Le rapport n°22, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

23. BP 2020 – POLITIQUE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Me ASSO.- Le budget global de cette politique représente un montant de 2,6 M€ en dépenses, dont 2,5 M€ en investissement et 128 500 € en fonctionnement. Il s'agit : d'entretenir et de faire les travaux dans les bâtiments départementaux dévolus à l'enseignement supérieur ; de l'achèvement du programme de construction du Campus STIC et plus particulièrement du paiement du solde des prestations intellectuelles ; et du programme « Enseignement supérieur, recherche et vie scolaire ». Ce rapport a donné lieu à un vote à l'unanimité dans les commissions idoines.

Le rapport n°23, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

24. BP 2020 – POLITIQUE CULTURELLE

Me BECK.- La politique culturelle du Département, dont tout le monde vante la qualité, mobilisera en 2020 un budget de 14,7 M€ en fonctionnement et 5,1 M€ en investissement. Elle se concentre sur quatre programmes : les événements culturels, le patrimoine, les subventions culturelles, l'entretien et les travaux dans les bâtiments culturels.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je précise que Mme DUMONT, Mme DUHALDE-GUIGNARD, Mme DESCHARENTS, Mme OLIVIER, Mme PAGANIN, Mme SATTONNET, Mme BORCHIO-FONTIMP, Mme FERRAND, Mme PIRET, Mme SIEGEL, Mme TOMASINI, ainsi que M. LOMBARDO, M. ROSSI, M. SCIBETTA ne prennent pas part au vote.

Le rapport n°24, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité. Mmes BORCHIO-FONTIMP, DESCHAIRES, DUHALDE-GUIGNARD, FERRAND, OLIVIER, PAGANIN, PIRET, SATTONNET, SIEGEL et TOMASINI et MM. LOMBARDO, ROSSI et SCIBETTA se déportent.

25. BP 2020 – POLITIQUE EN FAVEUR DU CINÉMA

M. ASSO.- Je ne suis pas membre de l'exécutif d'associations que nous soutenons. Je rapporte ce dossier, mais je ne voterai pas puisque je suis membre du conseil d'administration de l'association qui participe à la politique que nous menons.

La politique cinématographique du Département s'inscrit dans une attractivité que nous avons soutenue par ailleurs, et dans cette volonté de garder une certaine image du cinéma. Cette politique pour 2020 représente un budget de 1,7 M€. Il s'agit notamment de soutenir la création et la production cinématographique et audiovisuelle avec le maintien du fonds de soutien, et en faisant également en sorte que les tournages se multiplient dans le département. Il s'agit aussi de participer à la commission du film des Alpes-Maritimes, et d'encourager l'exploitation cinématographique, d'où le rôle éminent du cinéma Mercury et du cinéma itinérant. Nous voulons aussi faciliter la diffusion culturelle grâce au soutien aux festivals idoines, et favoriser l'éducation à l'image par des activités d'éducation et des actions en faveur du jeune public.

M. Le Président.- Je vous remercie pour la présentation de ce rapport, au vote duquel vous ne prenez en effet pas part.

Le rapport n°25, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité. M. ASSO se déporte.

26. BP 2020 - POLITIQUE SPORT ET JEUNESSE

Mme SIEGEL.- Ce rapport s'inscrit dans une double ambition : continuité et nouveauté. Je ne vais pas revenir sur la continuité, nous avons une très belle politique sportive et jeunesse. Quelques nouveautés sont essentielles. Parmi les initiatives départementales, l'« Outdoor festival 06 » sera l'événement de l'année du département, et bien au-delà. Concernant les écoles départementales, il faut souligner que nous avons ouvert la possibilité aux collégiens, notamment dans le cadre des séjours d'intégration, de pouvoir bénéficier de nos infrastructures. C'est une belle avancée. De même, raccourcir la durée des séjours à 5 jours permet d'avoir beaucoup plus d'élèves bénéficiant de nos infrastructures qui sont aussi l'occasion de découvrir notre environnement, de le connaître et d'apprendre à le protéger. Le budget global pour la politique sport et jeunesse s'établit à 11,97 M€. Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité en commission.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je vous adresse toutes mes félicitations pour vos actions de terrain et votre présence sur l'ensemble de ces manifestations pour vanter les mérites de notre politique départementale.

Le rapport n°26, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

27. BP 2020 - POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

Me BECK.- Ce rapport présente la politique de ressources humaines qui doit répondre au double objectif de maîtriser la masse salariale et de permettre aux agents de travailler dans les meilleures conditions, dans l'intérêt du bon fonctionnement du service public. Cette politique représente un budget de 177 M€. Il faut souligner la qualité du travail réalisé par l'administration qui est en dialogue constant avec les syndicats et les représentants du personnel. Cela se ressent lors des réunions du comité technique ou du CHSCT. Ce rapport comprend aussi la présentation du tableau des emplois de la collectivité, ainsi que la signature d'un avenant n°3 à la convention de mise à disposition pour la période 2019-2022 d'agents départementaux auprès de la MDPH.

M. Le Président.- Je vous remercie. Ne prennent pas part au vote Mme GUIDICELLI, Mme DUMONT, Mme DUHALDE-GUIGNARD, Mme GOURDON, Mme KHALDI-BOUOUGHROUM, Mme MIGLIORE, Mme MONIER, Mme OLIVIER, Mme PAGANIN, Mme SERGI, Mme TOMASINI, ainsi que M. GENTE, M. ROSSINI, M. TUJAGUE, M. VEROLA, M. VIAUD et M. VINCIGUERRA.

Le rapport n°27, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité. Mmes DUHALDE-GUIGNARD, GOURDON, KHALDI-BOUOUGHROUM, MIGLIORE, MONIER, OLIVIER, PAGANIN, SATTONNET, SERGI et TOMASINI et MM GENTE, ROSSINI, TUJAGUE, VEROLA, VIAUD et VINCIGUERRA se déportent.

28. BP 2020 – POLITIQUE ENTRETIEN ET TRAVAUX DANS LES BÂTIMENTS

Mme SALUCKI.- Ce rapport me permet de souligner l'excellence de la politique d'entretien et de travaux des services. Cela permet d'avoir des bâtiments sécurisés, améliorés, rénovés, et modernisés de manière intelligente et connectée. Cette politique représente un budget de 22,45 M€.

M. Le Président.- Je vous remercie de saluer le travail de nos services. C'est vrai qu'ils sont efficaces et très présents. Nous avons sur ce sujet une politique très dynamique, inventive et imaginative.

Le rapport n°28, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

29. NEW CADAM

M. Le Président.- C'est un rapport que j'ai largement évoqué dans mon propos introductif. Il s'agit de repenser et recomposer le CADAM qui a plus de 40 ans, avec des bâtiments vétustes, mal isolés, etc. Nous avons la volonté d'intégrer un Smart Building dans cette réflexion, ainsi qu'une nouvelle dynamique d'utilisation du foncier. Ce projet, désigné dans le rapport par « New CADAM », a été rebaptisé depuis la commission des finances « Eco-CADAM ». Nous y reviendrons bien-sûr ultérieurement. Lorsque les premiers travaux arriveront, nous ferons une séance spécialement sur ce sujet.

Le rapport n°29, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

30. BP 2020 – POLITIQUE MOYENS GÉNÉRAUX

Me BECK.- Ce rapport présente les actions de la politique « Moyens généraux » pour lesquelles un budget de 25,6 M€ est prévu. Il s'agit notamment d'optimiser l'existant, et d'acquérir les moyens nécessaires pour offrir un service public de qualité et de déployer des outils et des modes de travail s'inscrivant dans la dynamique de transformation numérique et de transition écologique de la collectivité au cœur des ambitions du SMART Deal et du GREEN Deal. Par ailleurs, le Département s'est engagé à renforcer les mesures de sécurité et de sûreté dans les bâtiments départementaux et à moderniser les équipements correspondants. Cette politique regroupe les programmes « Fournitures et services pour l'administration générale », « Equipements pour l'administration générale » et « Autres moyens généraux ».

M. Le Président.- Je vous remercie. Je précise que Mme GILLETTA, Mme SATTONNET, ainsi que M. AZINHEIRINHA, M. ASSO, M. BECK, M. ROSSI et M. VIAUD ne prennent pas part au vote.

Le rapport n°30, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité. Mmes GILLETTA et SATTONNET et MM. ASSO, AZINHEIRINHA, BECK, ROSSI et VIAUD se déportent.

31. COMMUNICATION DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE AU PRÉSIDENT AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE

Mme SALUCKI.- Cette communication a pour objet de rendre compte de l'exercice effectif de la délégation accordée au Président du Conseil départemental par délibérations de l'assemblée départementale des 15 septembre et 19 octobre 2017 en matière de gestion du patrimoine concernant le service de la Gestion immobilière et foncière pour la période du 2 octobre 2018 au 1er janvier 2020, et le service de l'Education pour la période du 27 octobre 2018 au 18 décembre 2019.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je rappelle que nous prenons acte. La jurisprudence du Conseil d'Etat prévoit un vote pour cela, à défaut de quoi cette prise d'acte est nulle.

L'assemblée prend acte à l'unanimité de cette communication.

32. COMMUNICATION A L'ASSEMBLÉE EN MATIÈRE D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE AU PRÉSIDENT PAR DÉLIBÉRATION EN DATE DU 15 SEPTEMBRE 2017

Me BECK.- Il s'agit d'une communication avec la liste des autorisations d'ester en justice dans le cadre de la délégation qui vous avait été donnée, M. le Président, par l'assemblée départementale le 15 septembre 2017.

M. Le Président. – Je vous remercie.

L'assemblée prend acte à l'unanimité de cette communication.

M. Le Président. – Nous sommes arrivés au terme de notre ordre du jour. Nous pouvons lever la séance. Je vous remercie.

La séance est levée à 13 heures 41.